
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 21 mai 2019, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent. La conseillère Mélanie Gladu est absente.

RÉSOLUTION C-19-022

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-023

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 15 avril 2019 et du 6 mai 2019

Lecture est faite des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 15 avril 2019 et du 6 mai 2019.

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par M. Jacques Renaud,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 15 avril 2019 et du 6 mai 2019 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-19-024

Adoption de la liste des comptes à payer No. 5-0-19 et ratification de la liste des chèques émis No. 5-1-19

Les listes des comptes à payer No. 5-0-19 et des chèques émis No. 5-1-19 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE la liste des comptes à payer **No. 5-0-19** au montant de **50 987,27 \$**, ainsi que les listes des chèques émis **No. 5-1-19** au montant de **292 794,92 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT

Dépôt des états financiers consolidés et du rapport du vérificateur

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier dépose les états financiers « consolidés » de la municipalité, accompagné du rapport du vérificateur «Blais & Associés», pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION C-19-025

Nomination du vérificateur pour l'année 2019

Il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE la firme comptable «Blais & Associés» soit mandatée pour faire l'examen des comptes de la municipalité, la vérification des livres et la préparation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-19-026

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ